



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

| | | |
|--|---|---|
| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
| Date de réception : 3/10/19 | Dossier complet le : 15/10/19 | N° d'enregistrement : DRIFE-UN95-007-2019 |

1. Intitulé du projet

Demande d'augmentation de la capacité annuelle d'incinération (<3t/h) par diminution du nombre de jours d'arrêt de l'UVE d'Argenteuil

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SUEZ RV Energie

Nom, prénom et qualité de la personne

Grégory Richet

habilitée à représenter la personne morale

Directeur général délégué

RCS / SIRET

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 2 | 2 | 0 | 1 | 2 | 7 | 4 | 8 | 0 | 1 | 0 | 0 | 9 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|---|---|
| 1.a (projet soumis à examen au cas par cas) | ICPE soumise à déclaration pour la rubrique 2791 Augmentation de la capacité de traitement < 10 t/j |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Contexte : Les directives de la loi TECV imposent une réduction des flux de déchets traités en ISDND de 30% à horizon 2020 et 50 % à horizon 2025. Les ordures ménagères résiduelles et ultimes caractérisés par un pouvoir calorifique élevé sont prioritairement traitées en unité de valorisation évitant ainsi l'enfouissement et remontant la hiérarchie des modes de traitement. Le flux de DMA traité en UVE est amené à croître. La quantité de mâchefers est par conséquent amenée à croître également aux bornes de la région, qui se retrouve en déficit de capacité de traitement du fait de la fragilité économique de l'exploitation des installations de maturation et d'élimination de mâchefers ayant pour effet la fermeture de deux sites. Les préconisations de la planification régionale en cours d'approbation sont notamment d'optimiser le fonctionnement des installations existantes. L'IME d'Argenteuil présente les caractéristiques techniques requises pour y répondre. Les travaux de modernisation de la plateforme ont en effet amélioré ses conditions d'exploitation et limité de manière importante toute nuisance sur le milieu avoisinant.

Projet : en réponse à ces besoins actuels et futurs, SUEZ RV Energie propose d'augmenter la capacité de traitement de l'IME à hauteur de 10 t/j soit 3650 tonnes/an et augmenter la part possible de mâchefers extérieurs au site de 10 à 20 %, en traitant prioritairement les mâchefers de l'UVE d'Argenteuil sur l'installation.

4.2 Objectifs du projet

La production de mâchefers est amenée à croître compte tenu de la saturation des UVE franciliennes actuelle et future. L'objectif du projet est de soulager la région et le bassin de vie sur la problématique de valorisation et de traitement des mâchefers en accord avec le principe de proximité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'y aura pas de travaux pour ce projet. L'IME étant déjà compatible techniquement avec ce projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet dans sa phase d'exploitation n'est autre que le mode d'exploitation de l'IME tel qu'il existe actuellement, seul la quantité de mâchefers valorisée et traitée sera légèrement augmentée, et lorsque la disponibilité de l'IME le permet, la part de mâchefers extérieurs au site également. La zone de chalandise autorisée reste en revanche inchangée.

Le mode d'exploitation actuel est décrit dans le porter à connaissance joint en annexe à la présente demande d'examen au cas par cas.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La modification demandée ne dépassant pas les seuils de substantialité pour ce type d'installation classée sous la rubrique 2791 (seuil de 10t/j max max pour une augmentation de capacité de traitement et valorisation), elle est portée à connaissance de l'administration et de la préfecture, par l'intermédiaire du dossier joint à la présente demande d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|--|
| Augmentation de la capacité de valorisation et de traitement Augmentation de la part de mâchefers extérieurs au site | 10 tonnes/jour soit 3650 tonnes/an 20% maximum si la disponibilité de l'IME le permet |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Inchangée par rapport à a situation
actuelle.
SUEZ RV Energie
UVE d'Argenteuil - 2 rue du chemin
Vert
95100 Argenteuil

Coordonnées géographiques: Long. 48° 57' 31" 66 Lat. 2° 12' 19" 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?** Oui Non

Augmentation de tonnage à hauteur de 10 tonnes /jour (soit 3650 tonnes/an) et possibilité d'accepter jusqu'à 20% de mâchefers extérieurs sur la zone de chalandise autorisée.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
Indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il : **Oui** **Non** **Lequel/Laquelle ?**

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

En zone de montagne ?

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

Sur le territoire d'une commune littorale ?

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Dans un site inscrit ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

D'un site classé ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Les quantités supplémentaires de mâchefers traités et valorisés seront faibles et ne représenteront aucun risque sanitaire ajouté. Les mesures de limitation des impacts sont adaptées à la réception des 10 tonnes/jour ou 3650 tonnes/an supplémentaires demandées. |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le flux de camions supplémentaire liée à notre demande est à considérer dans le cas majorant où l'IME recevrait 20% de mâchefers extérieurs. Il s'agira de camions qui risquent en tout état de cause être dirigés hors Ile de France, faute de capacités suffisantes. Ainsi, l'impact sur le trafic routier sera neutre voire positif du fait du respect du principe de proximité. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | La demande d'augmentation de tonnage à hauteur de 10t/j ou 3650 t/an ne représentera pas de nuisance sonore supplémentaire. |

| | | | | |
|------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>La demande d'augmentation de tonnage à hauteur de 10t/j ou 3650 t/an ne représentera pas de vibration supplémentaire car les équipements utilisés resteront identiques.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les mesures de réductions de rejets atmosphériques du type poussières resteront adaptées à la nouvelle capacité de traitement et valorisation demandées (aspersions d'eau sur les zones à forte émissivité de poussière, confinement sous hangars des différents stocks, ect). cf PAC annexé - Etude d'impacts.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les imbrûlés sont renvoyés vers l'UVE, et le reste des produits issus de l'IME sont valorisés vers l'usage adéquat. Il n'y aura donc aucun déchet supplémentaire du fait de la présente demande de modification.</p> |

| | | | |
|--|---|--------------------------|-------------------------------------|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Deux demandes de modifications sont en cours d'instruction, à savoir l'augmentation de capacité de stockage en fosse et l'augmentation de capacités d'incinération sur l'UVE. La présente demande est complémentaire dans le sens où elle permettra d'absorber le flux supplémentaire de mâchefers produit par l'UVE si l'augmentation de capacité est effective.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet fait l'objet d'une notice d'incidence décrite dans le dossier annexé. Le principal aspect susceptible d'être impacté par l'augmentation de tonnages reçus de 10t/j ou 3650t/an est le trafic routier. Or les flux de déchets motivant la présente demande sont susceptibles d'être dirigés vers des exutoires éloignés, voire hors Ile de France. Ainsi, par la présente demande de modification, l'IME de mâchefers d'Argenteuil permettra de limiter les effets sur le trafic routier et répondre plus précisément au principe de proximité.

Le projet ne représente donc pas d'effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine et n'appelle pas à des mesures de compensation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les effets du projets sont mineurs voire positifs (trafic routier). La société SUEZ RV Energie a mis en place des travaux de modernisation en 2000 afin de moderniser et d'améliorer la performance de l'installation, qui la rendent compatible avec la présente demande.

Ainsi au vue des études qui démontrent l'absence d'effets négatifs sur l'environnement liés au projet, celui-ci pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|--------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié : | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain : | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé : | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau : | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
|-------|

Le porter à connaissance du projet est annexé au présent CERFA

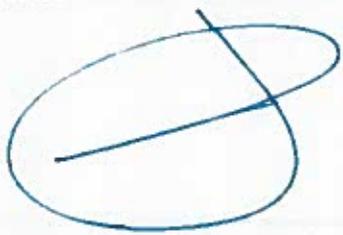
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Argenteuil

le. ~~02/10/1999~~ 02/10/1999

Signature



SUEZ RV ENERGIE IDF
SASU au capital de 21 190 150 euros
Siège : 16 place de l'Iris - Tour CB21 - 92040 PARIS La Défense Cdx
Admin. : 19-21 rue Emile Duclaux - CS 1001 - 92268 SURESNES Cedex
RCS Nanterre B 622 012 748 - APE 3821 Z

